

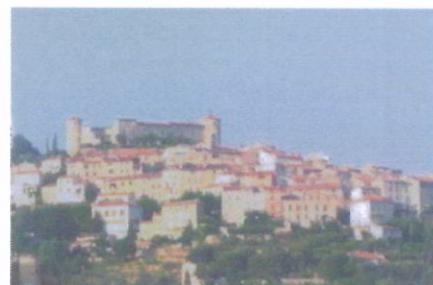
LES OBJECTIFS DU

D.I.C.R.I.M

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

- La connaissance du risque sur la commune
- Les mesures de prévention
- L'organisation des secours
- Les consignes de sécurité pour la population

UN DEVOIR D'INFORMATION A LA POPULATION



La loi du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs a été abrogée. Son article 21 a été codifié à l'article L.125-2 du code de l'environnement qui stipule que les citoyens ont droit à l'information sur les risques naturels et technologiques auxquels ils peuvent être soumis. Le contenu et la forme des informations qui doivent être diffusés sont inscrits dans le décret du 11 octobre 1990 modifié. Enfin, la loi du 13 août 2004, de modernisation de la sécurité civile a rendu obligatoire la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde, plan de gestion de crise dont le DICRIM fait partie intégrante (décret du 13 septembre 2005).

EDITO DE M. LE MAIRE



Mes chers concitoyens,

en conservant et en relisant ce document, vous contribuerez autant à la sauvegarde de nos espaces protégés et du bien commun que de vos biens propres.

Comme vous le savez sans doute, notre commune est exposée par sa situation géographique et géologique à un certain nombre de risques majeurs: risques d'incendie, d'inondation, de mouvements de sol. Vous avez d'ailleurs peut-être lu tout récemment dans Var-Matin un article revenant sur les problématiques d'inondation dans le Var, et qui classait Callian parmi les communes où ce risque avait été pris en compte par un plan communal dûment mis en application.

Dans la même ligne de conduite, j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui le DICRIM de notre commune. Dans le cadre de la loi de modernisation de la sécurité civile d'août 2004, ce document a pour vocation de vous informer sur les risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur le territoire communal. Nous l'avons conçu comme un outil de sensibilisation aussi concis et pratique que possible, afin que chacun soit sensibilisé à part qu'il peut prendre à la réduction des conséquences de tous ces risques majeurs.

Sans agitation ni catastrophisme, mais avec une vigilance constante et résolue, nous prenons ces questions au sérieux:

François CAVALLIER,
Maire de Callian,
Vice-Président du
Conseil
Général du Var.



DICRIM

RISQUES NATURELS

LES RISQUES MAJEURS A CALLIAN

RISQUES NATURELS

Feux de forêts	p.2
Inondation/Rupture de barrage	p.4
Tempête	p.6
Mouvement de terrain	p.8
Séisme	p.10
Chute de neige-grand froid	p.12
Fortes chaleurs-canicule	p.14

RISQUES TECHNOLOGIQUES

RISQUES TECHNOLOGIQUES

Accident transport matières dangereuses ou conduite de gaz	p.16
Accident d'un planeur ou avion militaire	p.18

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Numéros utiles/ Où s'informer	p.20
Lexique	p.20

LES PRINCIPALES CONSIGNES D'URGENCE

L'ALERTE ET LE SIGNAL D'ALERTE

La commune de Callian ne dispose pas de sirène du réseau national d'alerte sur son territoire la plus proche se trouve à Montauroux (mairie). Cette sirène permet de diffuser une alerte par signal sonore. L'alerte est destinée à prévenir de l'imminence d'une situation mettant en jeu la sécurité de la population et permet de prendre immédiatement les mesures de protection.

Le signal sonore ne renseigne pas sur la nature du risque. En effet, l'alerte peut être donnée pour signaler un nuage toxique ou explosif, un risque radioactif et certains risques naturels majeurs. C'est pour cette raison qu'il convient pour s'informer, d'écouter la radio.

CODE NATIONAL DU SIGNAL D'ALERTE

Signal sonore module montant et descendant pendant une minute et quarante et une secondes ce signal prolongé est émis trois fois entrecoupé d'un intervalle de cinq secondes.



QUE DEVEZ-VOUS FAIRE LORSQUE LE SIGNAL RETENTIT?

SE METTRE A L'ABRI:

Gagner, sans délai, un endroit clos sans fenêtre, en bouchant si possible toutes les ouvertures (tentes, portes, aérations).

ECOUTER LA RADIO:

Le meilleur moyen pour être tenu informé est de se mettre immédiatement à l'écoute de France Bleu Azur—103.8 FM et de toutes les radios locales.

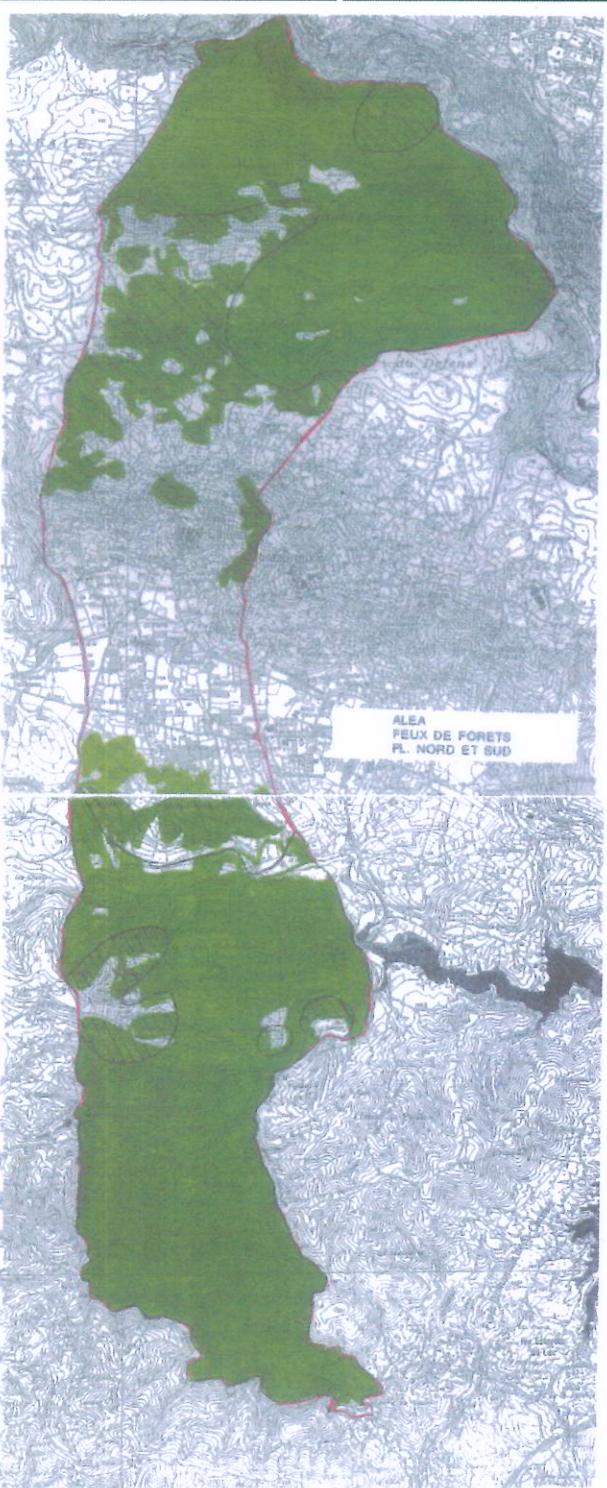
NE PAS ALLER CHERCHER LES ENFANTS A L'ECOLE:

Les enseignants assurent leur sécurité.

Le réseau téléphonique ne doit pas être saturé et doit rester disponible pour les services de secours.

NE PAS RESTER DANS SON VEHICULE:

Il faut cesser de rouler pour permettre aux services de secours et aux autorités de circuler.



RISQUES NATURELS



RISQUES DE FEUX DE FORETS

Les feux de forêts sont des incendies qui se déclarent et se propagent sur une surface d'au moins 1 hectare de forêt, de maquis ou de garrigue.

Pour se déclencher et progresser, le feu a besoin des trois conditions suivantes: *une source de chaleur, un apport d'oxygène, un combustible.*

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE LORS D'UN FEU DE FORETS?

NE JAMAIS vous approcher à pied ou en voiture d'un feu

OUVREZ le portail d'accès pour faciliter l'arrivée des secours

FERMEZ les bouteilles de gaz à l'extérieur

ENFERMEZ vous dans un bâtiment en dur, c'est la plus sûre des protections

FERMEZ volets, stores, fenêtres et portes et arrosez-les pour éviter la propagation du feu

BOUCHEZ toutes les aérations, calfeutrer les avec des linges mouillés pour stopper les fumées, arrêter les VMC

ECOUTEZ la radio et respectez les consignes données par les autorités

LA POPULATION DEVRA INFORMER LES POMPIERS LE PLUS VITE ET LE PLUS PRÉCISEMENT POSSIBLE.

Le débroussaillage

La meilleure des protections contre les incendies

Quand débroussailler ?
Le débroussaillage doit être réalisé à tout moment de l'année hors période rouge (1er juin-30 septembre). L'entretien du débroussaillage de la période rouge, si possible en fin d'hiver ou au début de printemps.

Brûlage des rémanents interdits si vent de plus de 40 km/h.

Où débroussailler ?

Le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé sont obligatoires sur les zones à moins de 200 mètres de terrains en nature de bois, forêts, landes, maquis, garrigue, plantations ou reboisement:

- Aux abords des constructions et dépendances, sur une profondeur de 50 m, ainsi que des voies privées y donnant accès, sur une profondeur de 10 m de part et d'autre de la voie.
- Sur la totalité des terrains bâtis ou non bâtis situés en zone urbaine.
- Sur la totalité des terrains dans les lotissements, les Z.A.C (Zone d'Aménagement Concerté) et les campings.
- Sur demande le CCFF de Callian donne des conseils.

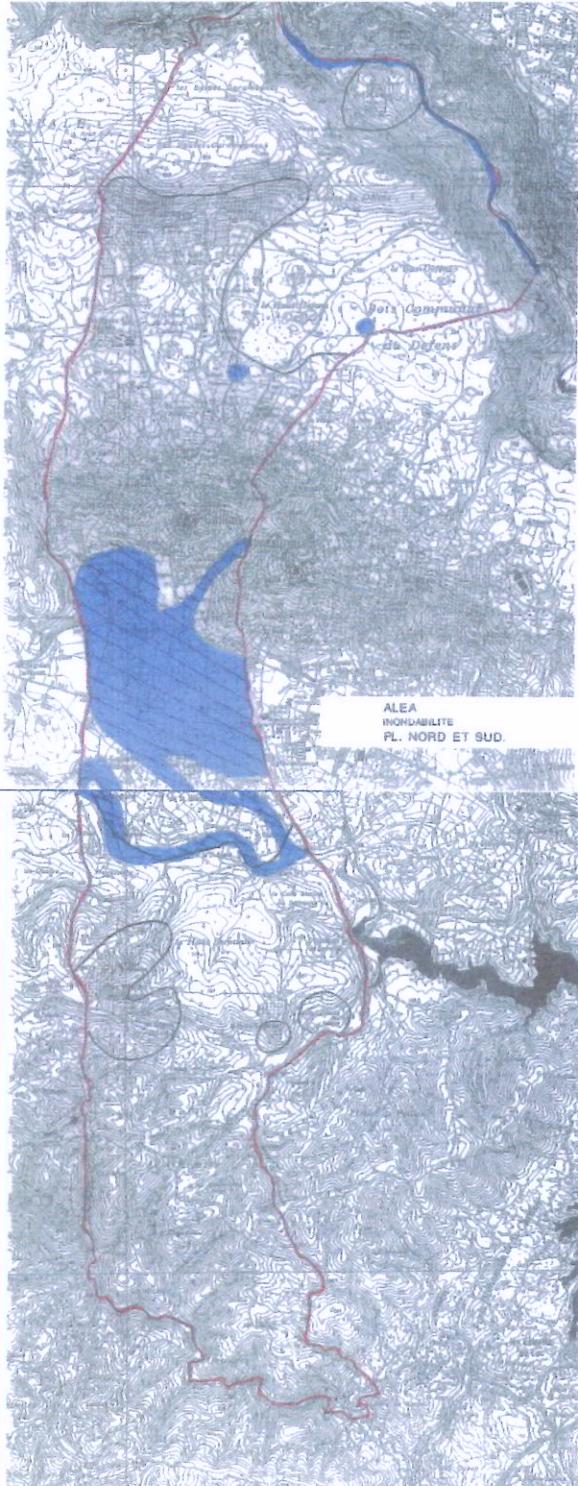
SI POSSIBLE ATTAQUER UN DEPART DE FEU

DANS LA NATURE:

- s'éloigner du feu, dos au vent.

SI ON EST SURPRIS PAR LE FRONT DE FEU:

- respirer à travers un linge humide
- A pied, rechercher un écran (rocher, mur...)
- En voiture: ne pas sortir, arrêt de la climatisation.



RISQUES D'INONDATIONS

La commune de Callian se situe à l'Est de Fayence, au Nord-Ouest du barrage de Saint-Cassien. Elle s'étend en une étroite bande de plus de 12 km de long et d'une largeur de 2 km en moyenne, couvrant une superficie de 2 542 hectares. Elle est limitée à l'Ouest, par la Siagnole et au Sud par le Reyran.

Deux types de nappes:

- Des nappes phréatiques
- Des nappes profondes: dans les terrains fissurés en grand des plateaux et massifs calcaires et/ou dolomitiques circulent des eaux souterraines.

Plusieurs sources ont été recensées:

Source de St Donat
Source de Brayacoun
Source de Brissi
Source de Thournon
Source de l'Etablerie
Source de Ricardenque

Extrait du P.P.R- 2-Rapport d'étude

RISQUES NATURELS

RISQUES DE RUPTURE DE BARRAGE

La commune de Callian n'est pas concernée par la présence du barrage de St Cassien.

Les caractéristiques de ce barrage sont les suivantes:

Type : remblais
Hauteur au dessus du terrain naturel: 66 mètres
Cote maximale d'exploitation normale: 174.35 NF
Capacité de la retenue: 59.5 Mm³
Exploitant: EDF

Les crues concernent la camiole et la siagnole.

Pour information:

Un barrage de remblai se rompt progressivement, par érosion externe (déversement) ou par érosion interne (formation de renards: fissures par où se produisent des fuites).

La surveillance systématique de l'ouvrage permet d'être averti à l'avance de la probabilité de rupture (DRIRE-EDF).



QUE DEVEZ-VOUS FAIRE LORS D'UNE INONDATION ?

DES QUE L'ORDRE D'EVACUATION EST DONNÉE:

- Partez immédiatement en prenant papiers d'identité et équipement minimum.
- Signalez votre présence pour être repéré par les secours en cas d'isolement.
- N'allez pas chercher les enfants à l'école ou au centre de loisirs. L'encadrement s'occupe d'eux.
- Réagissez très vite et gagnez le point de ralliement pour être hors de portée du danger.
- Ne revenez pas sur vos pas.
- Dans un camping, l'évacuation peut se faire à pied.
- Bien prendre en compte les alertes météo par météo France. En cas d'évacuation décidée par l'autorité, fermer et isoler toutes les sources d'énergie (EDF, gaz) et se rendre au point de rassemblement désigné par l'autorité.

RISQUES NATURELS

RISQUES DE TEMPETES

La tempête traduit la confrontation entre deux masses d'air aux caractéristiques différentes (température, humidité). Cette confrontation engendre un gradient de pression très élevé, à l'origine de vents violents et le plus souvent de précipitations intenses. On parle de tempête lorsque ces vents atteignent 90 km/h.

La tempête se manifeste par:

De fortes pluies pouvant provoquer des dégâts importants (inondations, coulées de boue, glissement de terrain, etc...)

Des chutes d'éléments de construction et d'installations de chantiers provisoires (grues, échafaudages, etc...) Des chutes d'arbres qui peuvent devenir impraticables et mettre en péril des immeubles ou d'autres infrastructures.

La détérioration des réseaux de distribution d'énergie et de communication.

Alerte Météo-France

Météo-France a instauré une carte de vigilance météo, qui attire l'attention sur les phénomènes météorologiques (vent violent, fortes précipitations, orages, neige/verglas, avalanches) qui peuvent être dangereux dans les 24 heures à

venir. Sur cette carte, chaque département est coloré en vert, jaune, orange ou rouge, selon la situation météorologique et le niveau de vigilance nécessaire.

(Voir carte ci-contre)

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE LORS D'UNE TEMPETE?

- Restez chez vous, fermer les portes, fenêtres et volets.
- Limitez vos déplacements à l'extérieur.
- Rentrer à l'intérieur tous les objets susceptibles d'être emportés.
- Ne pas travailler à l'extérieur sur les toits ou sur des échafaudages.
- Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision.
- Ne pas vous abriter sous les arbres.
- Ne pas sortir sur les plans d'eau.
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école attendre l'appel téléphonique.
- Ne pas stationner sous les lignes électriques.

NIVEAU 1: pas de vigilance particulière.

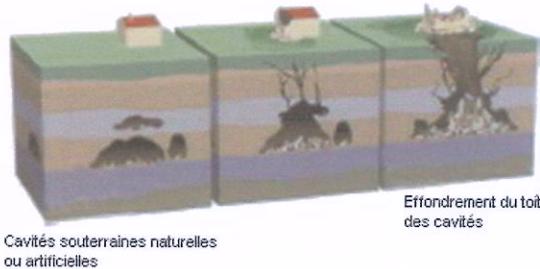
NIVEAU 2: soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles aux risques météorologiques. Des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux (ex: mistral, orage d'été) sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.

NIVEAU 3: soyez très vigilant. Des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus. Tenez vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.

NIVEAU 4: une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.

RISQUES NATURELS

RISQUES DE MOUVEMENT DE TERRAIN



Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et/ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique. Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol, il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

Les risques dénombrés dans la commune de Callian sont:

- les glissements auxquels on peut rattacher les fluages (se traduisant par une déformation du versant)
- Les écroulements et chutes de blocs de pierre
- La formation d'avens ou les effondrements

Les secteurs où sont réunies les conditions de formation de glissement (et où d'ailleurs ces derniers ont été observés) sont:

- Le versant « Keuper » des hauteurs de Callian et le vallon de Mailla
- Le vallon de la Camiole à l'Est de la commune
- Le vallon de la Siagnole

Extrait du P.P.R- 2-Rapport d'étude

CONSIGNES DE SECURITE

LES BONS REFLEXES PENDANT

FUYEZ perpendiculairement au bon sens de l'éboulement
GAGNEZ au plus vite les hauteurs les plus proches
ELOIGNEZ-VOUS du point de l'effondrement

LES BONS REFLEXES APRES

EVALUER les dégâts et les dangers
EMPECHEZ l'accès au public dans un périmètre deux fois plus étendu que la zone d'effondrement
INFORMEZ les autorités
METTEZ-VOUS à la disposition des secours

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE LORS D'UN MOUVEMENT DE TERRAIN ?

LA POPULATION DEVRA REGAGNER LES HAUTEURS LES PLUS PROCHES.
NE PAS RENTRER DANS DES BATIMENTS ENDOMMAGES, SE METTRE A DISPOSITION DES SECOURS ET SURTOUT SIGNALER SA PRESENCE.

PETIT LEXIQUE DES MOUVEMENTS DE TERRAIN

Affaissement: il apparaît lorsque, entre une cavité souterraine et la surface, il existe une épaisseur suffisante pour qu'il se produise une déformation lente qui entraîne un tassement du sol en surface.

Effondrement: c'est un écroulement brutal et profond qui survient à l'aplomb de cavités souterraines.

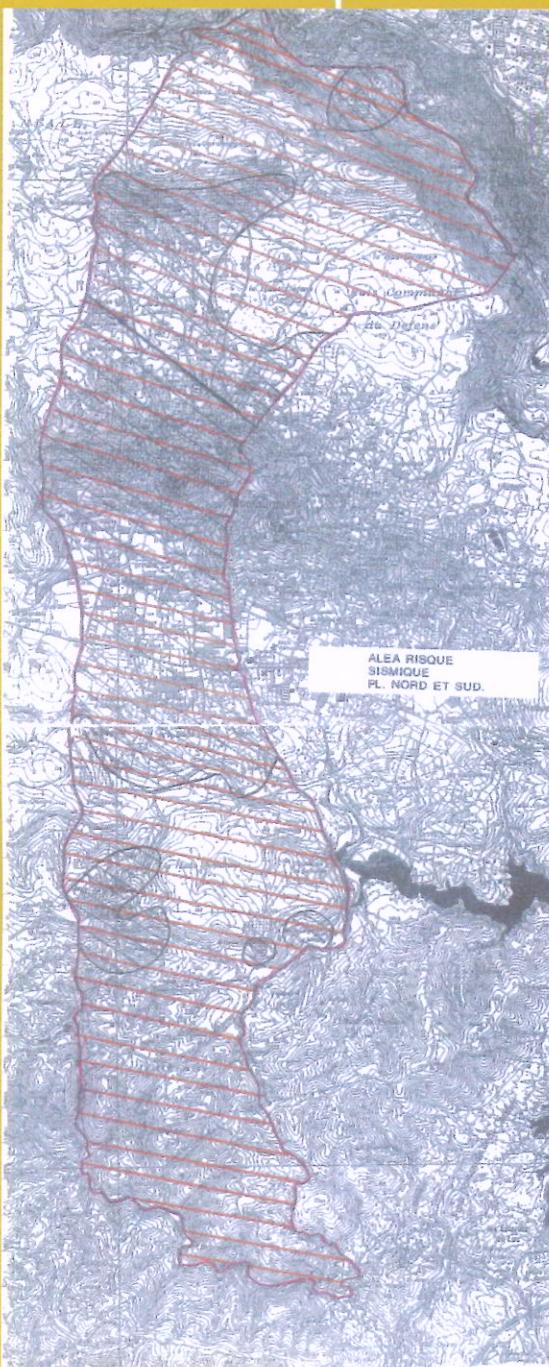
Eboulement: détachement d'une portion de masse rocheuse plus ou moins importante:

- éboulement en masse : roches de volumes supérieur à 1m³.
- Blocs: roches de volume inférieur à 1m³.
- Pierres: roches de volume inférieur à 1L.

Ravinement: phénomène d'érosion provoquant des entailles sur un versant plus ou moins abrupt.

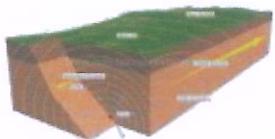
Coulées de boue: déplacement de matière à l'état visqueux souvent engendré par un glissement.

Glissement de terrain: phénomène affectant massifs de terre et roches, qui provoque le déplacement d'une masse de terrain.



RISQUES NATURELS

Un séisme est une vibration du sol, transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface. Les dégâts observés sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.



Un séisme est caractérisé par:

Son foyer: c'est la région de la faille où se produit la rupture et d'où partent les ondes sismiques.

Son épicentre: point situé à la surface terrestre, à la verticale du foyer, là où l'intensité est la plus importante.

La faille provoquée: elle peut se propager en surface.

Sa magnitude: elle traduit l'énergie libérée par le séisme. Elle est généralement mesurée par l'échelle de Richter.

La fréquence et la durée des vibrations: ces deux paramètres ont une incidence fondamentale sur les effets en surface.

RISQUES DE SEISMES

La totalité de la commune est inscrite en zone de sismicité faible (1a) du Canton de Fayence. Il y a eu une secousse tellurique le 21 avril 1995 (Var-Est, Alpes-Maritimes) sans dommage constaté sur le territoire.

Nota: Bien qu'il s'agisse d'une faible sismicité, il convient de noter que ce risque est de nature à aggraver les risques de mouvements de terrain mis en évidence sur le territoire communal.

LES CONSIGNES DE SECURITE

AVANT

S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde

Privilégier les constructions parasismiques

Repérer les points de coupure de gaz, eau, électricité

Fixer les appareils et meubles lourds

PENDANT la première secousse: RESTER OU L'ON EST

À l'intérieur: se mettre à l'abri près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides; s'éloigner des fenêtres

À l'extérieur: s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques); à défaut, s'abriter sous un porche

En voiture: s'arrêter si possible à distance de constructions et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse.

APRES la première secousse: EVACUER LE PLUS VITE POSSIBLE

Couper l'eau, le gaz et l'électricité; ne pas allumer de flamme et ne pas fumer.

En cas de fuite, ouvrir les fenêtres et les portes et prévenir les autorités

Evacuer le plus rapidement possible les bâtiments; attention, il peut y avoir d'autres secousses

Ne pas prendre l'ascenseur

S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer et écouter la radio

S'éloigner des zones côtières même longtemps après, en raison d'éventuels raz-de-marée

Ne pas aller chercher les enfants à l'école

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE LORS D'UN SEISME ?

DANS UN BATIMENT: S'ABRITER SOUS UNE TABLE SOLIDE, UN BUREAU, UN LIT OU UN ANGLE DE MUR. S'ELOIGNER DES FENETRES ET BALCONS ET SURTOUT NE PAS UTILISER L'ASCENSEUR.

DANS LA RUE: IL FAUT S'ELOIGNER DES CONSTRUCTIONS ET DES LIGNES ELECTRIQUES.

Ecouter la radio:

- France Inter
- Bleu Azur

LES MESURES PRISES DANS LA COMMUNE:

Prévention

Protection:

La population serait alertée par la sirène et le porte à porte par les pompiers.

La population serait informée de l'évolution de la situation par les agents municipaux qui la préviendraient de toute évacuation.

OU S'INFORMER?

CONSEIL GENERAL (ex dde)

04.94.46.83.83

D.D.A.F. 04.94.36.47.00

S.D.I.S. 04.94.68.00.18

Dans le cadre d'un sinistre important
Le Préfet peut déclencher le plan ORSEC

RISQUES NATURELS



LES CONSIGNES DE SECURITE

Avant

Protéger les installations du gel et salez les trottoirs devant votre domicile.

Stationnez votre véhicule hors des voies de circulation.

Prévoir des couvertures, des vêtements chauds et quelques provisions.

Pendant

Restez chez vous et n'entreprenez aucun déplacement. Si vous devez absolument vous déplacez, se renseigner sur les conditions de circulation, signalez votre départ et votre destination à vos proches et prévoir un équipement minimum en cas d'immobilisation prolongée.

Evitez les expositions prolongées au froid et au vent et les sorties aux heures les plus froides. Veillez à un habillement adéquat.

Après

Vérifiez l'état de vos toitures à cause du surpoids de la neige, attention aux risques de chutes de branches...

Recensez les dégâts éventuels de vos habitations ou installations. Les déclarer à votre assureur et en mairie.

En ville, déneigement devant son habitation (trottoir ou pas de porte)

RISQUES DE CHUTE DE NEIGE GRAND FROID

Il s'agit d'épisodes de grand froid et/ou de fortes chutes de neige.

Ces phénomènes ne sont pas toujours faciles à prévoir. Rares dans notre région, ils provoquent des perturbations importantes car les structures ne sont pas toujours adaptées et la population peu habituée.

[Http://France.meteofrance.com](http://France.meteofrance.com)
3 bulletins par jour au 3250 pour le national

L'enneigement exceptionnel est annoncé par la radio et fait l'objet de bulletins spéciaux adressés aux services de secours.

Ils sont à disposition de la population sur l'ensemble des serveurs de Météo France (téléphone, répondeur, internet).

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE LORS DE CHUTE DE NEIGE ET PAR GRAND FROID?

NE PRENEZ PAS LA ROUTE.

NE PAS STATIONNER SOUS LES LIGNES ELECTRIQUES.

NE MONTEZ PAS SUR LE TOIT.

Si les enfants sont à l'école ne pas aller les chercher.
Un transport préventif sera organisé par la commune.
Ne pas encombrer les routes avec votre véhicule.
Information des parents par les directeurs d'établissement.

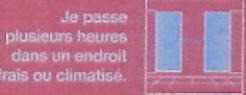
Personne âgée

Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...

Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.



Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.



Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.



Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...).



Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.



Je donne de mes nouvelles à mon entourage.



Enfant et adulte

Je bois beaucoup d'eau et ...

Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.



Je ne reste pas en plein soleil.



Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.



Je ne consomme pas d'alcool.



Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.



Je prends des nouvelles de mon entourage.



RISQUES NATURELS

RISQUES DE FORTES CHALEURS CANICULE

L'exposition d'une personne à une température extérieure élevée pendant une période prolongée, sans possibilité de récupération, est susceptible d'entraîner de graves complications par impossibilité de régulation thermique du corps humain. Les périodes de canicule sont alors propices aux pathologies liées à la chaleur, surtout chez les personnes fragiles et les personnes particulièrement exposées à la chaleur.

La canicule exceptionnelle de l'été 2003, a entraîné une surmortalité estimée à 14 802 décès. La France n'avait jamais été confrontée à de telles conséquences sanitaires engendrées par une chaleur extrême. Ce phénomène a révélé la nécessité d'adapter le dispositif national de prévention et de soins.

Alerte canicule

En cas de déclenchement d'alerte canicule par la Préfecture, une procédure d'urgence, en quatre étapes, est immédiatement engagée par l'intermédiaire du CCAS.

Une cellule de crise est activée.

La diffusion de l'information au public par message téléphonique, voie d'affichage dans les lieux publics, voie de presse (parlée et écrite).

Le suivi renforcé auprès des personnes souhaitant rester à domicile et auprès des résidents des maisons de retraites (Le Pradon).

Numéros de téléphone utiles

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Conseils de prévention

Zones géographiques concernées par vague de chaleur etc...

Météo France: 32 50 (0.34 € la minute)

Www.france.meteofrance.com

Police Municipale

04 94 76 42 12

Pompier: 18 ou 112

SAMU 15 ou 112

Maine: 04 94 39 98 40

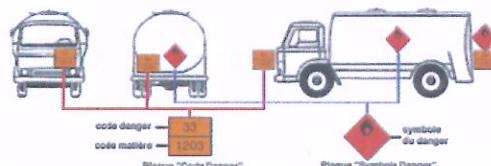
QUE DEVEZ-VOUS FAIRE LORS DE FORTES

SE RAFRAICHER ET SE MOUILLER LE CORPS PLUSIEURS FOIS PAR JOUR ET PASSER SI POSSIBLE PLUSIEURS HEURES DANS DES ENDROITS FRAIS (SUPERMARCHE, CINEMA, ETC...)

NE PAS PRATIQUER D'ACTIVITES SPORTIVES, MAINTENIR SON LOGEMENT FRAIS, BOIRE FREQUENTEMENT ET ABONDAMMENT.

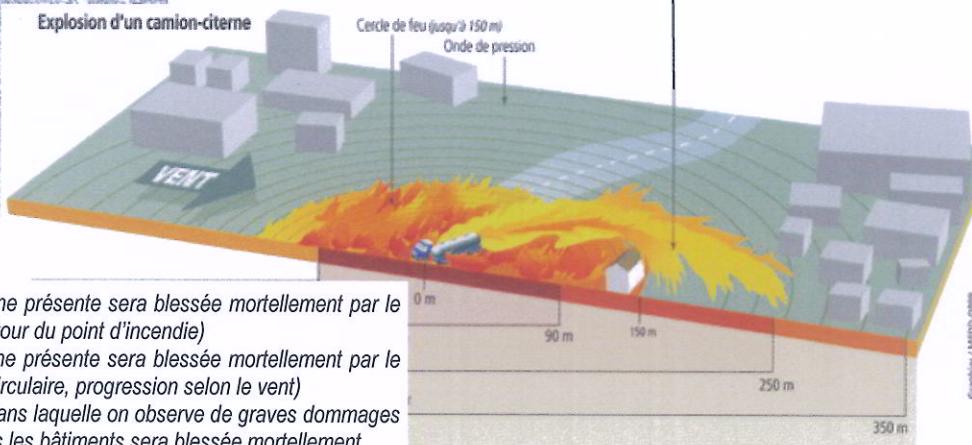


RISQUES TECHNOLOGIQUES



Camion citerne

Nuage de vapeur en feu
Le nuage de vapeur en feu « saute » par-dessus les toits: une personne derrière une maison sera protégée en partie de l'onde de pression, mais sera brûlée par les micro-gouttelettes en feu qui retomberont sur elle.



RISQUES D'ACCIDENT DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Le territoire, au sud de la commune, est traversée par le gazoduc. Il n'y a pas eu jusqu'alors d'accident ayant touché la commune.

LES CONSIGNES DE SECURITE

AVANT

Connaître les risques, le signal d'alerte et les consignes: le signal d'alerte comporte trois sonneries montantes et descendantes de chacune une minute

Si vous l'entendez: confinez-vous et écoutez la radio.

DES LE SIGNAL D'ALERTE

Rejoindre la bâtiment le plus proche (si le nuage toxique vient vers soi, fuir selon un axe perpendiculaire au vent)

S'y confiner: boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées...)

S'éloigner des portes et fenêtres

Écouter la radio; ne pas fumer

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE LORS D'UN ACCIDENT DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES ?

Suivre les consignes spécifiques des services de sécurité présents sur les lieux.

EN CAS DE FUITE DE PRODUITS TOXIQUES:

Se confiner immédiatement, c'est-à-d s'enfermer dans un local clos de préférence sans fenêtre, en calfeutrant soigneusement les ouvertures, y compris les aérations, après avoir arrêté la ventilation, la climatisation et réduit le chauffage.

EN CAS DE FEU SUR UN VEHICULE, UN RESERVOIR OU CONDUITE DE GAZ A HAUTE PRESSION:

Evacuer les environs de l'accident dans un rayon de 300 mètres, le plus rapidement possible.

Ne pas chercher à rejoindre les membres de sa famille (ils sont eux aussi protégés)
Ne pas téléphoner
Se laver en cas d'irritation et si possible se changer
Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation

DES LA FIN DE L'ALERTE

Aérer le local de confinement

RISQUES TECHNOLOGIQUES



RISQUE ACCIDENT D'UN AERONEF

L'aérodrome de Tourrettes-Fayence occupe une surface de ... hectares sur 2 communes.

Deux zones ont été définies:

Zone Aérodrome (ZA)
Zone Voisine d'Aérodrome Terrestre (ZVAT)

Les accidents d'avions se produisent généralement lors des phases de décollage et d'atterrissement. Ce type d'évènement peut avoir des conséquences graves pour les passagers, mais également pour le personnel de l'aéroport, les riverains, les biens et l'environnement.

Mais un accident à haute altitude peut également affecter notre commune. Afin de limiter ce risque, des réglementations strictes et des contrôles réguliers sont imposés aux aéroports et aux avions. L'aérodrome de Fayence a également prévu un plan appelé PSS (Plan de Secours Spécialisé) pour tout accident d'aéronef survenant sur le territoire de la commune.



Accident sur un aéronef militaire: l'avion peut être porteur de munitions ne pas s'en approcher.

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE LORS D'UN ACCIDENT D'UN AERONEF ?

Lors de la survenue d'un accident aérien, il est conseillé de s'éloigner du lieu du sinistre pour faciliter l'intervention des secours.

LE PLAN DE SECOURS SPECIALISE (PSS) DE L'AERODROME DE FAYENCE



CALLIAN

D.C.R.I.M.

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

D.I.C.R.I.M/ Edition 2010

NUMEROS UTILES

Pompiers:18

N° Urgence européen (à partir d'un portable): 112

Police secours: 17

SAMU: 15

Police Municipale: 04.94.76.42.12

Gendarmerie de Fayence: 04.94.39.16.40

Météo France: 0 892 68 02 06

EDF: voir numéro d'urgence sur votre quittance

GDF:

Aérodrome de Fayence: 04 94 76 00 68 Fax: 04 94 84 14 81

Préfecture du Var: 04.94.18.83.83

Antenne du Conseil Général (ex DDE) Pats de Fayence:
04.94.39.12.80

OÙ S'INFORMER:

Mairie de Callian: 04.94.39.98.40

Police Municipale: 04.94.76.42.12

Comité communal feux de forêt: 04 94 39 98 40

D.I.C.R.I.M/ Edition 2010

LEXIQUE

LES NOTIONS DE RISQUE

ALEA: phénomène naturel, ou évènement technologique, potentiellement dangereux, qui peut affecter un site. Il se caractérise par sa probabilité d'occurrence et l'intensité de sa manifestation.

ENJEUX: les personnes, les biens, les équipements, l'environnement, menacés par l'aléa et susceptibles de subir des préjudices ou des dommages.

VULNERABILITE: exprime, au sens large, le niveau de conséquences prévisibles d'un aléa sur les enjeux. Elles concernent les effets multiples induits sur les personnes, les biens, les aspects socio-économiques et les dommages sur l'environnement.

RISQUE: résulte de la conjonction en un même lieu d'un aléa avec des enjeux présentant une vulnérabilité.

RISQUE MAJEUR: se définit, d'une part, par une faible fréquence d'occurrence, et d'autre part, par une forte gravité pour les personnes, les biens et l'environnement.

RISQUE NATUREL MAJEUR: conjonction d'un phénomène naturel (avalanche, feu de forêt, inondation, etc...) en lieu où sont présents des personnes, des biens et où se déroulent des activités socio-économiques pouvant subir des dommages et des préjudices.

RISQUE TECHNOLOGIQUE MAJEUR: évènement en relation avec un développement incontrôlé d'une activité industrielle, entraînant un danger grave, immédiat ou différé pour l'homme, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement, et/ou pour l'environnement, et mettant en jeu une ou plusieurs substances dangereuses.

PREVENTION: regroupe l'ensemble des actions à long terme qui peuvent être mises en œuvre en amont pour limiter le risque.

PREVISION: discipline qui regroupe l'ensemble des mesures capables de déceler un accident dès son origine et à permettre la mise en place des moyens et méthodes d'intervention destinés à y faire face.

PROTECTION: parade permettant de limiter l'extension d'un phénomène par des ouvrages ou des actions visant à réduire à son maximum le risque.

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES: composé d'une notice de présentation, d'un règlement, de documents cartographiques délimitant les zones bleues et rouges.